

335
MME

Relevé annuel des coûts et frais liés à votre compte-titres 1 **Au titre de l'année 2018**

Madame, Monsieur,

Voici le relevé annuel des frais de votre compte titres pour l'année 2018. Le montant total des coûts et frais liés aux services d'investissement que vous avez payé sur la période est de 862,40 €. Les frais indirects mentionnés dans ce document servent notamment à financer la gestion de vos placements et les services fournis. Ils n'ont donné lieu à aucun décaissement de votre part.

Ce document n'est pas une facture, les frais mentionnés ayant d'ores et déjà été réglés au cours de l'année soit pour les frais directs par débit de votre compte espèces soit pour les frais indirects par diminution du rendement de vos placements.

	En Euros	En % de vos encours
Coûts et frais liés aux services d'investissement	862,40	3,15 %
<i>Frais uniques</i>	0,00	
<i>Frais récurrents</i>	0,00	
<i>Frais des services auxiliaires</i>	136,45	0,50 %
<i>Coûts et frais relatifs aux transactions</i>	725,95	2,65 %
Commissions de distribution versées par un tiers à l'établissement *	0,50	
Coûts et frais indirects liés aux instruments financiers *	1,15	
Total des coûts et frais	864,05	
Impact sur le rendement		3,15 %

* : *Frais indirects inclus dans le prix de chaque instrument financier détenu. Ils influencent le rendement de vos placements mais ne sont pas prélevés directement sur votre compte.*

L'impact des frais sur le rendement est de 864,05 €.

Vous trouverez dans les pages suivantes les informations concernant la ventilation des coûts et frais par catégorie de produits détenus. Cette restitution n'intègre pas les frais relatifs aux SCPI détenues en nominatif ni les frais relatifs aux produits dérivés qui feront l'objet, le cas échéant, d'une communication spécifique ultérieure.

Nous vous remercions Madame, Monsieur, de la confiance que vous nous accordez et vous prions de croire à l'assurance de notre considération distinguée. Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Informations concernant la ventilation des coûts et frais par catégorie de produits :

Catégorie produits (OPC : Organisme de Placement Collectif ; ETF : Exchange Traded Fund)				
	Frais directs **		Frais indirects *	
	En Euros	En %	En Euros	En %
Coûts et frais relatifs aux transactions	0,00			
Commissions de distribution versées par un tiers à l'établissement			0,50	
Coûts et frais indirects liés aux instruments financiers			1,15	
Total catégorie produits (OPC et ETF)	0,00		1,65	

Catégorie produits (ACTIONS)				
	Frais directs **		Frais indirects *	
	En Euros	En %	En Euros	En %
Coûts et frais relatifs aux transactions	725,95	2,65 %		
Total catégorie produits (ACTIONS)	725,95	2,65 %	0,00	

Catégorie produits (DIVERS)				
	Frais directs **		Frais indirects *	
	En Euros	En %	En Euros	En %
Coûts et frais relatifs aux transactions	0,00			
Total catégorie produits (DIVERS)	0,00		0,00	

* : Frais indirects inclus dans le prix de chaque instrument financier détenu. Ils influencent le rendement de vos placements mais ne sont pas prélevés directement sur votre compte.

** : Frais directs réglés par vous sur l'année écoulée par débit de votre compte espèces.

Vous trouverez ci-dessous la signification des principaux termes mentionnés dans votre relevé :

Coûts et frais liés aux services d'investissement	Les coûts et frais liés aux services d'investissement représentent les frais payés à votre établissement bancaire pour les services fournis dans le cadre de votre convention de compte titres. Ils sont répartis en quatre catégories : frais uniques, frais récurrents et frais auxiliaires, coûts et frais facturés relatifs aux transactions
<i>Frais uniques</i>	Les frais uniques regroupent l'ensemble des frais payés à votre établissement bancaire en une fois au moment de la fourniture du ou des service(s). Exemples : transfert de titres, demande de duplicata de relevé de portefeuille, demande de participation à une Assemblée Générale...
<i>Frais récurrents</i>	Les frais récurrents sont payés à votre établissement bancaire sur une année. Exemples : frais de gestion, commission de gestion sur les titres non cotés,...
<i>Frais des services auxiliaires</i>	Les frais auxiliaires sont des frais liés à la conservation de vos instruments financiers. Exemple : les droits de garde
<i>Coûts et frais relatifs aux transactions</i>	Les frais liés aux transactions représentent les frais afférents aux opérations effectuées sur votre compte au cours de l'année. Exemples : droits d'entrée sur les OPC, commissions établissements, courtage broker, taxes, droits de timbres...
Commission de distribution versées par un tiers à l'établissement	Ces commissions représentent des rétrocessions provenant de tiers et sont versées à votre établissement bancaire au titre de la commercialisation des instruments financiers. Ces montants rémunèrent l'établissement bancaire pour l'activité de distribution et de conseil. Ils ne reprennent pas les éventuelles commissions de placement
Coûts et frais indirects liés aux instruments financiers	Ces coûts et frais ne sont pas prélevés sur votre compte, mais influencent la valorisation des instruments financiers concernés. Cette rubrique concerne les coûts et frais récurrents associés à la gestion des instruments financiers, ainsi que les commissions liées aux résultats (frais prélevés si la performance des fonds est supérieure à l'objectif de performance fixé)
Impact sur le rendement	L'impact des frais sur le rendement est calculé en effectuant un ratio entre le total des frais et votre encours moyen annuel. L'encours moyen annuel est la somme des valorisations de vos positions fin de mois en portefeuille sur les douze mois de l'année, divisée par le nombre de mois où vous déteniez des positions.

OPC	Un OPC est un organisme de placement collectif qui réunit l'épargne de plusieurs épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion) selon une stratégie annoncée.
ETF	Un ETF (Exchange Traded Fund), également appelé tracker, est un fonds indiciel qui cherche à suivre le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Les ETF sont émis par des sociétés de gestion et agréés par l'AMF.
Action	Une action est un titre de propriété qui représente une partie du capital de l'entreprise qui l'a émise. L'action peut rapporter un revenu (le dividende) et donne à son propriétaire un droit de vote en assemblée générale. Les actions peuvent être cotées en bourse.
Obligation	Une obligation est une part d'un emprunt émise par un émetteur, c'est-à-dire une entreprise, une entité du secteur public ou l'État. Un investisseur en obligations devient prêteur et donc créancier de l'émetteur. En contrepartie de ce prêt, il reçoit généralement un intérêt versé périodiquement (le coupon). Le capital est en principe remboursé à l'échéance.

A noter : tous les montants sont exprimés en Euro, TVA incluse. Les opérations que vous avez réglées en devises ont été converties en euros avec le taux fixing du jour de génération du relevé (taux de référence du marché interbancaire de la zone euro), cf. le détail dans le tableau des devises.